



## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 décembre 2021

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
<b>33</b>	<b>25</b>	<b>06</b>	<b>02</b>
Délibéré : <b>29 voix Pour</b>			
Délibération : <b>n° 2021-15.12/72</b>			
Date de la convocation : <b>06 décembre 2021</b>			
Secrétaire de séance : <b>M. Franck MOGADE</b>			

L'an deux mille vingt et un et le mercredi quinze décembre à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

### Étaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck - Mme DALMAT Sylvie (Procuration à M. BATAILLE Daniel) - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy (Procuration à M. Bruno Nestor AZEROT) - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (Procuration à M. Jean-Hugues MOMPILÉ) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean - Mme BAZABAS Jocelyne Marie - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPILÉ Jean-Hugues - BONIFACE Patrick (Procuration à M. DRANE Guy Sylvestre - arrivée à 17h34) - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal - MM. CASERUS Camille - NEROVIQUE Guy Albert - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne - NEGROBAR Fabienne (Procuration à Mme LABRANCHE-GROUGI Fabienne) - BERNARD Carine - LAUREAT Laura (arrivée à 17 h28) - ANGAMA Sarah (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - M. RANGOM Saint-Yves (Procuration à Mme GRIVALLIERS Laura) - Mme GRIVALLIERS Laura.

### Était absent :

M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry

### Était absente excusée

Mme GERMANY Nadine

### Invité-e-s présent-e-s :

Mmes GROS-DESORMEAUX Arlette, Chef de projet adressage Antilles-Guyane de La Poste - Shirley BILLOT, Fondatrice de la société SHB (Sustainable Banana Science) en visioconférence - MM. RANTIN Dominique, Directeur Général des Services - JEANNE Thierry, Directeur des Services Techniques Municipaux - TEDOS Hubert, Directeur de l'Aménagement du Territoire - DACLINAT Joël, Directeur des Finances et de la Commande Publique - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'Éducation - BLAISEMONT Sandrine, Directrice des Ressources Humaines - YERRO Constance, Directrice des Services à la Population - M. CRASPAG Cédric, Directeur du CCAS - Mme CHAUBO Judicaëlle, chargée du contrôle de gestion.

### Invité-e-s absent-e-s

Mmes LUGIERY Viviane, Trésorière Principale de Trinité - MM. LALA Steeve, adjoint au directeur des services techniques - SOLIS Jacques, Directeur de la Police - BOURGADE Vladimir, Coordinateur Local de Santé - AZEROT Fabrice, Directeur de Cabinet - Mmes CALCUL Geneviève, Chargée de la Politique de la Ville - BERIMEY Paulette (Représentante du Personnel CGTM-SOEM).

### Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :

Mmes HERELLE Christelle, Directrice de l'Attractivité du Territoire - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - MM. GERMANY Gaël, Responsable du Service des Sports - KILO Hubert, Représentant de l'UNSA - Mme SOLVAR Marie-Christine (Représentante de l'UNSA).

### OBJET :

**APPROBATION DE L'AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION  
DU MAIRE**

**Madame Séverine TERMON** expose ce qui suit :

Dans le cadre de son mandat le maire est appelé à effectuer des déplacements sur la Martinique et hors de celle-ci.

Ces déplacements, plus particulièrement ceux hors de la Martinique, génèrent des frais de mission (*titres de transport, hébergement, etc.*).

La trésorerie a précisé que tout mandat relatif à cette prise en charge doit être accompagné de pièces justificatives ; l'ordre de mission, la délibération autorisant la prise en charge directe des frais de mission du maire. De plus, une délibération accordant un mandat spécial doit être produite.

La délibération délivrant le mandat spécial caractérise la mission par son objet et sa durée. Elle précise également l'étendue des pouvoirs éventuellement dévolus à l'élu local (*circulaire du 15 avril 1992*).

Ainsi, il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser le maire à effectuer des déplacements, et plus particulièrement hors de la Martinique, pour représenter la collectivité dans les institutions publiques et privées
- D'autoriser la prise en charge directe des frais de mission (*transports, hébergements, etc.*) du premier juillet 2020 jusqu'à la fin de la mandature
- D'autoriser le maire à signer tout document afin de donner suite à cette décision.

**Le Conseil**, après en avoir délibéré, sous la présidence de Madame TERMON et en l'absence de Monsieur le Maire, **décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 29 voix pour :**

- D'autoriser le maire à effectuer des déplacements, et plus particulièrement hors de la Martinique, pour représenter la collectivité dans les institutions publiques et privées
- D'autoriser la prise en charge directe des frais de mission (*transports, hébergements, etc.*) du premier juillet 2020 jusqu'à la fin de la mandature
- D'autoriser le maire à signer tout document afin de donner suite à cette décision.

Fait à **SAINTE MARIE**, le 17 décembre 2021

Le maire,



**Bruno Nestor AZEROT**